



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Rapport annuel d'activités 2017-2018

BILAN DES ACTIVITÉS, PAR PRIORITÉS D'INTERVENTION

1. Planification de l'aménagement et développement du territoire

Cette priorité d'intervention a pour objectif d'accompagner techniquement les citoyens de l'Île d'Orléans dans leurs demandes de permis municipaux et d'autorisations auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Le statut particulier de « site patrimonial », décrété par le Gouvernement du Québec pour l'ensemble de l'Île d'Orléans, ajoute des procédures supplémentaires pour les demandeurs.

Le Conseil des maires a réservé 85 000 \$ à même l'enveloppe du Fonds de développement des territoires (FDT) afin d'assurer un accompagnement auprès des citoyens par le biais de deux inspecteurs en bâtiment et environnement, un urbaniste et une responsable du site patrimonial de l'Île d'Orléans.

2. Soutien aux municipalités locales (partage de services)

En 2017-2018, le Conseil des maires a priorisé une enveloppe de 82 536 \$ pour la Stratégie de marketing territorial (27 638 \$), le renouvellement du Plan d'action de la politique familiale 2018-20120 (13 392 \$) et l'élaboration du Plan d'action de la stratégie de marketing territorial (41 506 \$).

3. Promotion de l'entrepreneuriat (soutien-conseil)

Cette priorité permet d'assurer un soutien technique auprès des entrepreneurs potentiels ou déjà en activités, qu'ils soient de l'entreprise privée ou collective, y compris ceux en économie sociale. La somme de 91 000 \$ est réservée à partir du FDT pour assurer la présence d'une conseillère aux entreprises, d'une conseillère touristique et culturelle et d'une responsable de l'accueil touristique.

Ces trois ressources, de façon variable, sont appelées à aider techniquement les promoteurs, peu importe le stade (pré-démarrage, démarrage, croissance, consolidation, projet de transfert, etc.) de leur entreprise ainsi que tout projet déposé à l'intérieur du Pacte rural. Tout nouveau jeune promoteur obtient également un suivi sans frais pendant deux ans par la conseillère aux entreprises qui prendra le temps d'étudier chacune des fonctions de son entreprise et leur évolution au fil du temps.

4. Mobilisation des communautés et soutien aux projets structurants

Cette priorité vise spécifiquement les projets d'entreprises d'économie sociale. Malheureusement, aucune demande n'a été déposée dans le cadre de celle-ci en 2017-2018. Le Conseil des maires l'a toutefois maintenue pour 2018-2019 en y maintenant les fonds non-utilisés.

5. Ententes sectorielles

Le Conseil des maires avait identifié trois ententes sectorielles : celle sur les paysages, une en agroalimentaire et une avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec.

Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale

Dans le cadre de la deuxième année d'existence de cette entente, différentes actions ont été posées par l'équipe de travail, composée de représentants des partenaires de l'Entente, dont la directrice générale de la MRC. Les travaux ont notamment été consacrés à l'élaboration d'une offre de services pour la première phase d'une étude sur la valeur économique des paysages.

Rappelons que la contribution financière de la MRC est de 10 000 \$ annuellement.

Entente sectorielle 2017-2019 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis

Cette entente est sous l'égide du Forum des Élus de la Capitale-Nationale. La somme de 10 776 \$ a été versée en 2017-2018.

Le maire de Sainte-Pétronille, a été nommé président du Comité directeur de l'Entente et il siège aussi à ce titre sur le Comité consultatif de l'entente. La conseillère aux entreprises de la MRC est aussi membre de ce dernier Comité et siège également sur quatre sous-comités de travail :

- Soutien aux activités des circuits agrotouristiques et des marchés publics ;
- Caractérisation des terres agricoles et bâtiments inexploités;

- Structuration d'un Programme de soutien aux initiatives d'entrepreneurs agricoles ;
- Partenariat avec les détaillants en alimentation et les HRI (Hôtellerie, restauration, institutions).

Entente de partenariat territorial – Conseil des Arts et des Lettres du Québec et les MRC de la Capitale-Nationale

Les MRC de la Capitale-Nationale, dont celle de l'Île d'Orléans se sont unies pour soutenir la création artistique sur leur territoire en partenariat avec le CALQ. Pour 2017-2018, la MRC de L'île d'Orléans a versé la somme de 10 000\$ dans le cadre de cette entente.

6. Soutien au développement rural

Le Conseil des maires a décidé de maintenir l'équivalent d'un programme s'apparentant au Pacte rural, lequel contient un volet régional et un volet local. 185 130 \$ sont réservés pour l'ensemble des projets présentés par les municipalités, la MRC ou des entreprises à but non lucratif. De plus, 28 500\$ sont dédiés par le FDT pour l'accompagnement et le suivi des nombreux promoteurs qui profitent du Fonds.

En 2017-2018, sept projets régionaux se sont partagés 48 885 \$, dont :

- 15 000 \$ à PluMobile, le transport collectif de l'Île ;
- 13 575 \$ pour l'achat de temps de glace à l'aréna Trane à Boischatel pour les joueurs de hockey mineur orléanais ;
- 1 526 \$ servant à défrayer les frais de chronométrage de la Course École, impliquant plus de 300 enfants de niveau primaire ;
- 3 243 \$ pour le plan de réaménagement d'ensemble pour l'entrée de l'Île d'Orléans ;
- 1 000 \$ pour l'alimentation des réseaux sociaux pour Parcours Gourmand ;
- 2 541 \$ permettant à quatre jeunes orléanais de vivre une expérience de travail d'été au sein d'entreprises touristiques de la Communauté de communes de Marennes-Oléron, avec laquelle la MRC de l'Île a une entente de collaboration sur différents aspects, le tout en collaboration avec l'Association France-Québec ;
- 12 000 \$ pour le projet de Marennes-Oléron. Quatre représentants de la MRC de l'Île, soit : le maire de Ste-Famille, la mairesse de St-

François, la directrice générale et l'agente culturelle, sont allés à Marennnes-Oléron pour favoriser le maillage entre les deux territoires.

Quant aux projets locaux, ils disposaient chacun de 20 000 \$:

- N'ayant pas dépensé les sommes qui lui étaient allouées l'année précédente, la municipalité de St-Jean a procédé à l'achat du terrain et du bâtiment de la patinoire sur son territoire pour la somme de 40 000 \$. Puis, après accord avec les autres municipalités, la municipalité de Saint-Jean a utilisé à l'avance les sommes réservées à son territoire. Elle a consenti 7 045 \$ pour améliorer l'illumination du Village de l'Avent.
- La municipalité de Saint-Laurent a utilisé la somme de 20 000 \$ mise à sa disposition pour procéder à l'achat d'un terrain à la Fabrique, terrain recevant déjà plusieurs installations de loisirs municipaux.
- La municipalité de Saint-Pierre a investi 5 185 \$ pour l'aménagement sécuritaire du terrain de soccer.
- La municipalité de Saint-François a dédié 6 247 \$ pour l'achat de tables à pique-nique au Parc de la Tour-du-Nordet.
- N'ayant pas dépensé les sommes qui lui étaient allouées l'année précédente, la municipalité de Sainte-Pétronille a dédié 30 000 \$ pour l'achat du terrain de la Fabrique, dans le but d'y aménager un Parc municipal dans un milieu boisé.

Rapport rédigé par la directrice générale, Chantale Cormier, le 5 novembre 2018.